

## ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE FRANCOIS VERDIER - ÉLÉMENTAIRE

Référence : 221005.2 POL-BAT-ECOLE ELEMENTAIRE

**Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,**

**Vu** le code de l'Education et notamment l'article L.521-3 ;

**Vu** le code de l'Education et notamment les articles D.521-10 et D.521-11 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est propriétaire des locaux de l'école élémentaire sise 1 rue François Verdier,

### **ARRÊTE :**

Article 1 : Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2022 - 2023 comme suit :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15.
- Mercredi : de 9h00 à 12h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis pour information à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la circonscription de Léguevin, ainsi qu'à Madame la Directrice du groupe scolaire François Verdier.

Fait à Brax, le 5 octobre 2022

**Le Maire,  
Thierry ZANATTA**